



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR  
L'INTERDICTION DE STATIONNER  
PLACE ROGER SALENGRO.**

Arrêté de police du 08 février 2019

*Le Maire de la commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales ?*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de  
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du vendredi 08 mars  
2019 au mercredi 20 mars 2019 sur la place Roger Salengro à  
l'occasion de la fête de la foire.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1** *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit du  
mardi 05 mars 2019 à partir de 07h00 et jusqu'au jeudi 21  
mars 2019 inclus.*

**ARTICLE 2** *Les services municipaux sont chargés de la mise en place des  
barrières et de la signalisation réglementaire.*

**ARTICLE 3** *Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur le Responsable des services techniques  
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police  
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,  
Le 08 février 2019  
Le Maire,  
Maryline Lucas*

